

# COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011 À 20 HEURES

Convocation en date du 19 avril 2011

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. GEIST Patrick, VOEGELE Paul, DURRHEIMER Rémy, Adjoint

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, MME WARTZOLFF Monique, MME SCHUSTER  
Danielle, MM. GUTHMULLER Roland, RITTERBECK Denis, MELLE OHLMANN Denise, MM.  
LANOIX Martin, DOSSMANN Dominique, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : M. VOLGRINGER Alphonse, Conseiller Municipal.

Membres absents non excusés : /

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du P.V. de la séance du 11 avril 2011
- 02 - Fixation des taux des taxes directes locales
- 03 - Fixation des subventions de fonctionnement
- 04 - Comptes administratifs et de gestion 2010
- 05 - Affectation des résultats 2010
- 06 - Budgets primitifs 2011
- 07 - Affectation du produit de la location de la chasse 2011
- 08 - Divers

En introduction, Monsieur Geist Patrick, Adjoint au Maire, demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a possibilité de modifier de l'ordre du jour, comme suit :

- 01 - Approbation du P.V. de la séance du 11 avril 2011
- 02 - Comptes administratifs et de gestion 2010
- 03 - Fixation des taux des taxes directes locales
- 04 - Affectation du produit de la location de la chasse 2011
- 05 - Fixation des subventions de fonctionnement
- 06 - Budgets primitifs 2011
- 07 - ESC - Acquisition de mobilier pour les vestiaires
- 08 - Avenant rectificatif n° 2 - Lot n° 02 - Gros-œuvre

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour, elle est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011**

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

N° 1 Délibération n° 2011-21

### **COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010**

Monsieur Patrick GEIST, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion présenté par le comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2010.

Il précise que ce document est en parfaite concordance avec le compte administratif et certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures d'ordonnateur.

En conséquence, il propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé par le comptable ayant exercé au cours de l'exercice,
- de déclarer que ce document n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

N° 2 Délibération n° 2011-22

### **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick GEIST, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Fernand VIERLING, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	: 610.838,07 €
Recettes	: 645.233,95 €
Excédent de clôture	: 34.395,88 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RESTES A REALISER</b>
Dépenses	: 380.049,82 €	701.633,84 €
Recettes	: 725.513,73 €	
Excédent de clôture	: 345.463,91 €	

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 379.859,79 €**

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- d) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- e) approuve à l'unanimité, le compte administratif 2010.

N° 3                    Délibération n° 2011-23

### **DETERMINATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Maire informe les élus qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal,

Considérant les nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de reconduire en 2011 les taux appliqués aux rôles de l'année précédente, à savoir :

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1.025.000	15,01	153.853
Taxe foncière (bâti)	745.500	12,42	92.591
Taxe foncière (non bâti)	42.600	50,50	<u>21.513</u>
			267.957

N° 4                    Délibération n° 2011-24

### **AFFECTATION DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE 2011**

Monsieur Patrick Geist, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la caisse d'assurance accidents agricole.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2011 de la Caisse d'assurance accidents agricole ;
  - d'abandonner 100 % du produit de la location de la chasse 2011, à savoir 3.450,- €, à l'Association Foncière de Niederschaeffolsheim ;
  - impute la subvention pour l'Association Foncière à l'article 657363 du Budget.

N° 5 Délibération n° 2011-25

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2011, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le montant des subventions de fonctionnement comme suit :

	<b>2010</b> (pour mémoire)	<b>2011</b>
<b>Article 65736</b>	<b>9.450</b>	<b>11.450</b>
01 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6.000	8.000
02 - ASSOCIATION FONCIERE	3.450	3.450
<b>Article 6574</b>	<b>10.550</b>	<b>8.550</b>
01 - ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	230	230
02 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	160	160
03 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1.220	1.220
04 - UNION SAINTE-CECILE DU DIOCESE	540	540
(*) 05 - DIVERS CREANCIERS (PROVISION)	8.400	6.400

(\*) Affectation des crédits de la ligne divers créanciers (provision) :

- ✓ Subvention pour sortie ou classe transplantée versée à l'établissement scolaire organisateur ou à sa coopérative, sur présentation des justificatifs : 5€/jour/élève jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup> incluse à compter de la présente délibération.
- ✓ Toute autre attribution de subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

N° 6 Délibération n° 2011-26

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur Patrick GEIST, Adjoint au Maire, qui donne toutes les explications nécessaires par chapitre et par article.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2011 se présentant comme suit, tel qu'il lui a été soumis par le Maire :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 937.442,00 €  
Recettes : 937.442,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1.231.284,00 €

Recettes : 1.231.284,00 €

N° 7 Délibération n° 2011-27

### **CLUB-HOUSE DU FOOTBALL - ACQUISITION DU MOBILIER POUR LES VESTIAIRES DES JOUEURS**

En vue de l'acquisition du mobilier (banc, table, chaise) pour les vestiaires des joueurs au club-house du football, Monsieur Paul VOEGELE, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée les devis recueillis à cet effet, à savoir :

. B.M.T. Ebénisterie à Reitwiller : 10.290,00 € TTC  
. SATD à Russ : 9.600,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la société SATD en vue de l'acquisition du mobilier pour les vestiaires des joueurs au club-house du football, au prix de 9.600,00 € TTC ;
- d'imputer la dépense à la section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire à signer le bon de commande.

N° 8 Délibération n° 2011-28

### **REHABILITATION, EXTENSION ET MISE EN CONFORMITE DU CLUB-HOUSE DU FOOTBALL - AVENANT RECTIFICATIF N° 2 DE L'ENTREPRISE STARK (LOT N° 02)**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation, d'extension et de mise en conformité du club-house du football, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché relatif au lot n° 02 - Gros-œuvre avec l'Entreprise STARK à Minversheim pour un montant de 23.151,97 € HT et la passation de deux avenants suivants :

- l'avenant n° 1 pour un montant de 462,21 € HT portant le montant du marché à 54.197,24 € HT (délibération du 22/12/10)

- l'avenant n° 2 pour un montant de 23.151,97 € HT portant le montant du marché à 77.349,21 € HT (délibération du 11/04/11).

Or dans la rédaction de cet avenant n° 2, une erreur matérielle s'est glissée sur le montant de l'avenant, à savoir le titulaire du marché n'a pas tenu compte des déductions des positions prévues au marché initial en moins values.

Ainsi, l'avenant rectifié n° 2 se présente comme suit :

+ 15.397,22 € HT : il a été convenu d'isoler les longrines en périphéries du bâtiment existant, d'agrandir la terrasse extérieure côté terrain de football et d'effectuer une place en concassé type GRH côté est. A ces plus values se déduisent les positions du marché initial en moins values.

Montant initial du marché	:	53.735,03 € HT
Avenant n° 1	:	462,21 € HT
		-----
Montant du nouveau marché	:	54.197,24 € HT
Avenant n° 2 rectifié	:	15.397,22 € HT
		-----
Montant du nouveau marché	:	69.594,46 € HT
TVA 19,6 %		13.640,51
		-----
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>:</b>	<b>83.234,97 € TTC</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant rectificatif n° 2 pour le montant définitif établi comme suit :  
STARK (lot n° 02) - Gros-œuvre
 

Montant du marché	:	54.197,24 € HT
Avenant n° 2	:	15.397,22 € HT
Montant du nouveau marché	:	69.594,46 € HT
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant rectificatif n° 2 à intervenir à l'Entreprise STARK à Minversheim, ainsi que l'ensemble des documents y relatifs.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 18 mai 2011

Le Maire,

Fernand VIERLING